



L'ORÉE DE BERCÉ-BELINOIS  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

# Conseil Communautaire

Mardi 19 Janvier 2021

## Étaient présents :

- Ecommoy : VASSEUR Jocelyne, GERAULT Stéphane, BALLESTER Anne, ABEGG Marie-Christine
  - Laigné en Belin : DUPONT Nathalie, BARTHES Renaud, PAUVERT Juana
  - Marigné-Lailié : COVEMAERKER Dominique
  - Moncé en Belin : BOYER Irène, CHAVEROUX Jean Marc, GROLEAU Lucie, GUYON Olivier,
  - St Biez en Belin : BIZERAY Jean-Claude, MORIN Mickaël
  - St Gervais en Belin : PLU Mathilde, BOURGE Jean-Yves, REVEL Marie-Line,
  - St Ouen en Belin : RICHEL Bruno,
  - Teloché : BENOIT Ludovic, SEBILLET Marie-Noëlle
- Conseillers communautaires.

## Étaient absents :

- Ecommoy : GOUHIER Sébastien a donné pouvoir à GERAULT Stéphane, DAVID Claude, HALILOU Nicolas
- Marigné Lailié : GESLIN Mathilda
- Moncé en Belin : PÉAN Didier
- St Ouen en Belin : FÉVRIER Florence a donné pouvoir à RICHEL Bruno
- Teloché : LAMBERT Gérard a donné pourvoir à SEBILLET Marie-Noëlle, QUERVILLE Clarisse

## Également présents :

HELBERT Anne-Cécile (Directrice Générale Adjointe)

PINEAU Olivier (Directeur Général des Services)

M. Ludovic BENOIT a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme DUPONT reprend le compte-rendu du 15 décembre qui est approuvé à l'unanimité en y apportant les modifications suivantes : rajout du « E » à M. Chaveroux et en expliquant les acronymes.

Elle présente ensuite l'ordre du jour.

## 1°/ Approbation du rapport annuel 2019-2020 relatif à la gestion de la piscine

POINT REPORTÉ

## 2°/ Attribution du marché de travaux relatif à l'assainissement (Laigné)

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'attribuer le marché de travaux de :

- réhabilitation des réseaux d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales rue du Comté sur Laigné
- création d'un réseau d'assainissement d'eaux usées et d'eaux pluviales route du Mans (Laigné/St Gervais)

Au vu de l'estimation initiale de 646 885 € HT, le présent marché a été lancé en procédure adaptée du 30 novembre 2020 au 5 janvier 2021.

Les critères de sélection fixés dans le règlement de la consultation étaient : prix pour 60 et mémoire technique pour 40.

4 entreprises ont répondu à la consultation :

- DLE Ouest
- GT Canalisations
- HRC
- CHAPRON

Le rapport d'analyse des offres conclut en indiquant que l'entreprise GT Canalisations est la mieux-disante.

L'entreprise totalise 96 sur 100 points pour un montant total de 591 922 € HT.

Aussi, la Présidente propose au Conseil de retenir l'entreprise GT Canalisations pour un montant de travaux de 591 922 € HT.

M. GERAULT demande si l'entreprise GT Canalisation correspond à l'entreprise Garzinski Traploir. Il lui est répondu par l'affirmatif.

Mme DUPONT ajoute qu'on participe à la relance locale et c'est important. De plus, l'entreprise est en dessous des estimations qui ont été faites.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise GT Canalisations pour un montant de 591 922 € HT,
- d'autoriser la Présidente à signer ce marché.

### 3°/ Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour les travaux d'assainissement (Laigné) et pour les boues (Ecommoy)

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de demander à l'agence de l'eau :

- une subvention de 50 % pour les travaux de réhabilitation du réseau d'Eaux Usées (EU) rue du Comté,  
conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

	Montant HT	Montant affecté aux EU	Taux de subvention	Montant de la subvention
Réhabilitation des réseaux-AO	369 039,00 €	190 206,50 €	50,00 %	100 050,33 €
Publication marché public-facture	720,00 €	371,10 €		
Mission d'investigation géotechnique	2 225,00 €	741,67 €		
Détection et marquage de réseaux-devis	2 950,00 €	1 520,46 €		
Maîtrise d'œuvre (taux 2,27%)-AO	8 377,19 €	4 317,69 €		
CSPS-devis	860,00 €	443,25 €		
Hydrocurage, Test d'étanchéité, de compactage, ITV (COFRAC)-estimation	2 500,00 €	2 500,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>386 671,19 €</b>	<b>200 100,66 €</b>		

et

- une subvention de 30 % pour le traitement des boues d'Ecommoy

	Montant TTC	Taux de subvention	Montant de la subvention
Traitement des boues-devis	34 682 €	30 %	10 404,60 €

Mme ABEGG demande pourquoi le pourcentage des subventions est différent : 50% pour l'un et 30% pour l'autre.

M. BOURGE répond que la subvention des 30% a été mise en place dans le cadre de la COVID pour traiter les surcoûts des évacuations des boues dites « Covid ». Ce sont des boues qui ne sont pas épandables en l'état. Logiquement pour la commune d'Ecommoy, on a un plan d'épandage qui permet de valoriser les boues en sortie d'épuration directement dans les champs.

Actuellement, elles sont dites « contaminées Covid », on ne peut donc pas les valoriser de cette manière-là, on doit d'abord les hygiéniser.

Aujourd'hui, on les envoie vers des centres de compostage pour qu'elles soient mélangées, à 70° pendant 3 semaines, de manière à hygiéniser le produit.

C'est un surcoût assez considérable d'un montant de 34 000 € pour celles d'Ecommoy.

L'Agence de l'eau octroie à titre exceptionnel cette subvention de 30%.

On est en attente d'un texte qui permettrait de gérer ces boues différemment.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les deux demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau telles qu'exposées et autorise la Présidente à réactualiser les plans de financement en cas de survenance de nouveaux montants ou d'un nouveau taux de subvention.

#### **4°/ Désignation des membres de la commission de contrôle financier des DSP**

Conformément à la délibération prise le 13 octobre dernier fixant la composition de la commission de contrôle financier des délégations de service public, la Présidente propose aux Conseils de désigner les membres.

Elle indique que cette commission sera présidée par elle-même.

Mme Dupont rappelle sa composition : 5 élus communautaires et 3 représentants des usagers ou personnes qualifiées.

- Pour procéder à la désignation des 5 élus communautaires, elle demande qui souhaite faire acte de candidature.

Après un tour de table, les élus suivants se portent candidats : M. Bourge, Mme Boyer, Mme Vasseur et M. Covemaeker.

Il nous faut également réserver un siège pour une des listes d'opposition représentative au Conseil. Mme Dupont propose de désigner M. Halilou.

Pour procéder à la désignation des 3 représentants des usagers ou personnes qualifiées, elle propose, suite à échanges avec le Bureau communautaire :

- un représentant de Familles Rurales, en l'occurrence Mme Thauvin, Vice-présidente
- des personnes qualifiées : Mme Auber (CDL-DGFIP) et M Leroux (comptable d'une entreprise)

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil désigne à l'unanimité membres de la Commission de contrôle financier des Délégations des Services Publics (DSP) :

- les 5 élus communautaires suivants : M. Bourge, Mme Boyer, Mme Vasseur, M. Covemaeker et M. Halilou,
- Mme Thauvin en tant que Vice-présidente de l'association Familles Rurales, Mme Auber en tant que Conseillère aux décideurs locaux (CDL) à la DGFIP et M Leroux en tant que comptable de profession.

#### **5°/ Signature d'un avenant au lot 6 du marché de travaux « extension de l'hôtel communautaire »**

La Présidente rappelle que suite à l'affaissement du sol du 1<sup>er</sup> étage, un avenant a été conclu avec l'entreprise de gros œuvre pour mettre des IPN (I à Profil Normalisé c'est-à-dire des poutrelles métalliques).

Elle indique aux élus qu'il convient aujourd'hui de conclure un avenant avec la société PCI décor en ce qui concerne le rajout de placo pour masquer les IPN.

L'avenant est d'un montant HT de 1 640,75 €.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité la Présidente à signer l'avenant n°1 au lot 6 avec la société PCI Décor pour un montant total de 1 640,75 € HT.

## 6°/ Actualisation du plan de financement pour le projet « extension de l'hôtel communautaire »

La Présidente indique au Conseil que l'État vient de nous annoncer qu'il subventionnerait ce projet au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) 2020 à hauteur de 85 842 €.

Il convient donc de délibérer afin d'actualiser le plan de financement et ce, afin de réduire le montant sollicité auprès de la Région au titre du fonds de relance (délibéré en novembre dernier).

Elle présente le plan de financement actualisé ci-dessous :

Plan de financement prévisionnel « Travaux d'extension de l'Hôtel communautaire » au 19012021

Dépenses prévisionnelles			Recettes prévisionnelles	
Poste	Montant HT	Montant TTC	Libellé	Montant
Désamiantage	6 793,53 €	8 152,24 €		
gros œuvre	53 744,00 €	64 492,80 €	Conseil régional (CTR)	38 500,00 €
charpente et ossature bois	12 300,00 €	14 760,00 €		
couverture	12 500,00 €	15 000,00 €	Conseil régional (Plan de relance)	56 040,00 €
menuiseries extérieures	9 837,36 €	11 804,83 €		
platerie/isolation	12 024,63 €	14 429,56 €	Etat (DSIL)	85 842,00 €
menuiseries intérieures	8 675,58 €	10 410,70 €		
plafonds suspendus	4 900,00 €	5 880,00 €		
peintures/sols	16 396,42 €	19 675,70 €		
électricité	31 444,01 €	37 732,81 €		
plomberie/ventilation	10 150,00 €	12 180,00 €		
SIDERM	836,62 €	1 003,94 €		
SUEZ	1 938,52 €	2 326,22 €		
EDF	1 016,00 €	1 219,20 €		
France telecom	1 943,58 €	2 332,30 €		
Toiture	5 270,84 €	6 325,01 €		
Aménagement paysager (estimation)	1 000,00 €	1 200,00 €		
Façade	12 852,52 €	15 423,02 €		
Alimentation électrique vélux	159,90 €	191,88 €		
<b>Coût travaux</b>	<b>203 783,51 €</b>	<b>244 540,21 €</b>		
Architecte	15 000,00 €	18 000,00 €	<b>Total subventions</b>	<b>180 382 €</b>
Contrôleur technique	1 980,00 €	2 376,00 €		
CSPS	1 580,00 €	1 896,00 €	<b>Emprunt</b>	<b>45 096 €</b>
Diagnostic amiante et plomb	1 570,00 €	1 884,00 €		
Audit énergétique	90,00 €	108,00 €	<b>Total recettes prévisionnelles</b>	<b>225 478 €</b>
Frais BOAMP	990,00 €	1 188,00 €		
<b>Coût honoraires et frais divers</b>	<b>21 210,00 €</b>	<b>25 452,00 €</b>		
Équipements de sécurité	484,92 €	581,90 €		
<b>Total</b>	<b>225 478 €</b>	<b>270 574 €</b>		

Contre 134 000 € sollicités en novembre dernier  
50 % de 171 684 € HT

M. PINEAU ajoute que cette modification va permettre de réaffecter 78 000 € du fonds de relance régional sur un autre projet.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et charge la Présidente de réactualiser la demande de subvention déposée auprès de la Région au titre du fonds de relance.

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

La Présidente propose donc au Conseil de délibérer afin d'adopter le tableau des emplois avec les modifications suivantes :

- Ouvrir les postes à l'ensemble des grades du cadre d'emploi sur lequel sont positionnés les agents.
- Apporter des modifications particulières sur les postes suivants :
  - Responsable adjointe RH : ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs (B) + au cadre d'emplois des adjoints administratifs (C)
  - Adjointe pôle administratif et juridique / responsable service emploi / responsable service petite enfance : ouvert au cadre d'emploi des éducateurs de jeunes enfants (A) + au cadre d'emplois des rédacteurs (B)
  - Responsable adjoint pôle technique : ouvert au cadre d'emploi des agents de maîtrise (C) + au cadre d'emplois des adjoints techniques (C)
  - Agent d'entretien / de restauration / d'animation : ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques (C) + au cadre d'emplois des adjoints d'animation (C)
  - Responsable de structure enfance Laigné : ouvert au cadre d'emplois des animateurs territoriaux (B) + au cadre d'emplois des adjoints d'animation (C)
  - Agent de déchetterie d'Ecommoy : ouvert au cadre d'emplois des agents de maîtrise (C) + adjoints techniques (C)
  - Chargé de mission tourisme et patrimoine : ouvert au cadre d'emploi des adjoints d'animation + au cadre d'emploi des adjoints administratifs (C) + au grade d'animateur + au grade d'animateur principal de 2<sup>ème</sup> classe + au grade de rédacteur + au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.
- Modifier le poste de chargé de mission tourisme et patrimoine afin de permettre le recrutement des agents contractuels sur la base des articles 3-3-1° et 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires. Cet agent serait recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la nature des fonctions spécifiques et spécialisées.

Principales missions :

- Organiser l'accueil et l'information touristique sur le territoire notamment sur le PIT de l'Hôtel communautaire et les relais sur Marigné-Lailly et Moncé-en-Belin
- Participation à la définition des orientations stratégiques de la collectivité en matière de développement touristique
- Prévoir et organiser les ressources (financières, techniques, juridiques, humaines) nécessaires aux interventions de la collectivité dans ces domaines
- Gérer et suivre la taxe de séjour communautaire
- Accompagner les acteurs (hébergeurs, communes, porteurs de projet, associations...)
- Accroître notre partenariat avec le Pays du Mans
- Co-animer le comité consultatif relatif à la promotion du tourisme

- Créer et suivre les outils/supports de communication touristique
- Aide à la redéfinition, au balisage des sentiers de randonnées
- Mise à jour de la base de données e-sprit

Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra être titulaire d'un BAC + 2 en tourisme ou équivalent et d'une expérience sur un poste similaire. Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement. Elle sera comprise entre 1 546.38 € et 2 502.32 € bruts.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n° 88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

M. PINEAU explique que ces modifications vont permettre plus de souplesse dans les recrutements.

M. RICHET n'est pas contre que des postes de catégorie B puissent être ouverts à un grade d'emploi de catégorie C mais il faut favoriser la promotion interne ou l'avancement de grade. Si les postes continuent à être fléchés « B », cela laisse la possibilité à quelqu'un de catégorie C de monter en compétence et en grade. Il ne faut pas que cela s'accompagne d'une dévalorisation et empêche l'avancement de grade.

M. PINEAU répond que l'objectif n'est pas de dévaloriser les postes mais d'avoir une souplesse et de laisser la possibilité à quelqu'un au dernier grade de « C » de postuler sur un « B ».

Mme BOYER est d'accord avec M. Richet et comprend que la souplesse est importante aujourd'hui mais qu'il ne faut pas niveler trop vers le bas.

Mme ABEGG dit que proposer un CDD (Contrat à Durée Déterminée) de 3 ans renouvelable une fois n'est pas pérenne.

M. PINEAU répond que la loi ne nous permet que cela et que l'on a déjà de la chance puisque le recrutement en CDD a beaucoup évolué vis à vis d'avant. Jusqu'en 2019, le CDD était limité à maximum un an.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité d'adopter les modifications du tableau des emplois telles que proposées.

## **8°/ Décision modificative n°1 au budget annexe « ZA du Cruchet »**

M. PINEAU explique que cette décision modificative est due à un manque de crédits en dépenses d'investissements (chapitre 40) pour les opérations de stock puisque sur les zones d'activités, c'est une comptabilité de stocks. On passe toutes les écritures en fonctionnement et en fin d'année, il est fait des écritures d'ordre pour les passer en stock en investissement.

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'adopter la décision modificative suivante, afin d'abonder le chapitre 040 en dépenses d'investissement.

FONCTIONNEMENT					
DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
chapitre 011	Charges à caractère général	- 20 000 €	chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	- 19 995 €
605	Travaux	- 11 000 €	7015	Vente de terrains	-19 995 €
608	Frais accessoires	- 9 000 €	chapitre 042	Opé. d'ordre de transferts entre sections	+ 65 770 €
chapitre 65	Autres charges de gestion courante	+ 5 €	73155	Variation de stocks de terrains	+ 65 770 €
65888	Autres	+ 5 €			
chapitre 023	Virement à la section d'investissement	+65 770 €			
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>+ 45 775 €</b>	<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>+ 45 775 €</b>
INVESTISSEMENT					
DEPENSES		Montant	RECETTES		Montant
chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	+ 65 770 €	chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	+65 770 €
3555	Terrains aménagés	+ 65 770 €			
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>+ 65 770 €</b>	<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>+ 65 770 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité la décision modificative n° 1 au budget annexe ZA du Cruchet telle qu'exposée ci-dessus.

## 9°/ Modifications d'autorisations de programme

M. PINEAU explique que les autorisations de programme sont faites pour gérer comptablement plus facilement des opérations se déroulant sur plusieurs années.

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin d'actualiser les autorisations de programme et les crédits de paiement afférents suivants :



### Budget général

- Autorisation de programme N°2 (opération d'investissement n° 12) –

#### LOGEMENTS SOCIAUX ECOMMOY

MONTANT ACTUEL DE L'AP :		323 046 €
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2015	3 125 €	3 125 €
2016	3 921 €	3 921 €
2017	115 000 €	115 000 €
2018	194 000 €	194 000 €
2019	0 €	0 €
2020	7 000 €	<b>0 €</b>
2021	0 €	<b>7 000 €</b>

- Autorisation de programme N°31 (opération d'investissement n° 31) –

#### REHABILITATION RESEAUX ROUTE DU MANS-ECOMMOY (RD 338)

MONTANT ACTUEL DE L'AP		150 000 € TTC
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2019	0 €	<b>0 €</b>
2020	150 000 €	<b>117 690 €</b>
2021		<b>32 310 €</b>

- Autorisation de programme N°32 (opération d'investissement n° 32) – REHABILITATION RESEAUX EP COMTE BASSELLERIE GRANDE MAISON LAIGNE

Cette autorisation de programme étant liée aux travaux de la commune, et donc au programme défini par la commune, le nom donné à cette autorisation et opération ne reflète plus le périmètre actualisé. Pour éviter toute confusion, la Présidente propose de renommer cette opération et cette autorisation «RESEAUX EP SECTEURS RD 139-COMTE-BASSELLERIE-GRANDE MAISON A LAIGNE»

MONTANT ACTUEL DE L'AP		508 231 € TTC
MONTANT NOUVEAU DE L'AP		<b>952 321 € TTC</b>
	<u>MONTANT ACTUEL DES CP</u>	<u>MONTANT NOUVEAU DES CP</u>
2019	0 €	0 €
2020	200 000 €	<b>2 321 €</b>
2021	308 231 €	<b>360 000 €</b>
2022	0 €	<b>410 000 €</b>
2023	0 €	<b>180 000 €</b>

±

M. GERAULT demande pourquoi il n'a pas été fait une autre autorisation de programme en ajoutant la rue concernée.

M. PINEAU répond que le marché de maîtrise d'œuvre initial était sur les différentes rues et que des paiements ont déjà été effectués, donc c'était compliqué.

- Autorisation de programme N°33 (opération d'investissement n° 33) –  
RENOUVELLEMENT RESEAU EP RUE DE NORMANDIE ST GERVAIS

MONTANT ACTUEL DE L'AP		123 300 € TTC
	MONTANT ACTUEL DES CP	MONTANT NOUVEAU DES CP
2019	1 891 €	1 891 €
2020	15 000 €	<b>2 379 €</b>
2021	106 409 €	<b>119 030 €</b>

**Budget assainissement en DSP :**

- Autorisation de programme N°31 (opération d'investissement n° 31) –  
REHABILITATION RESEAUX EU ROUTE DU MANS-ECOMMOY (RD 338)

MONTANT ACTUEL DE L'AP		160 000 € TTC
	MONTANT ACTUEL DES CP	MONTANT NOUVEAU DES CP
2019	0 €	0 €
2020	160 000 €	<b>121 920 €</b>
2021	0 €	<b>38 080 €</b>

- Autorisation de programme N°32 (opération d'investissement n° 32) –  
REHABILITATION RESEAUX EU COMTE BASSELERIE GRANDE MAISON LAIGNE

Cette autorisation de programme étant liée aux travaux de la commune, et donc au programme défini par la commune, le nom donné à cette autorisation et opération ne reflète plus le périmètre actualisé. Pour éviter toute confusion, la Présidente propose de renommer cette opération et cette autorisation « RESEAUX EU SECTEURS RD 139 - COMTE- BASSELERIE- GRANDE MAISON A LAIGNE »

MONTANT ACTUEL DE L'AP		622 000 € TTC
MONTANT NOUVEAU DE L'AP		<b>1 067 370 € TTC</b>
	MONTANT ACTUEL DES CP	MONTANT NOUVEAU DES CP
2019	0 €	0 €
2020	320 000 €	<b>7 370 €</b>
2021	302 000 €	<b>400 000 €</b>
2022	0 €	<b>440 000 €</b>
2023	0 €	<b>220 000 €</b>

- Autorisation de programme N°33 (Opération d'investissement n°33) –  
RENOUVELLEMENT RESEAUX EU RUE DE NORMANDIE ST GERVAIS

MONTANT ACTUEL DE L'AP		324 000 € TTC
	MONTANT ACTUEL DES CP	MONTANT NOUVEAU DES CP
2019	0 €	0 €
2020	20 000 €	<b>3 155 €</b>
2021	304 000 €	<b>320 845 €</b>

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les modifications proposées ci-dessus par la Présidente.

## 10°/ Dépenses avant vote des budgets

En complément de la délibération prise en décembre, la Présidente propose au Conseil d'autoriser l'ouverture des crédits d'investissement suivants avant vote des budgets :

### - Budget annexe Déchets :

Chapitres	Crédits ouverts en 2020	Limite autorisée	Montants proposés
D 21	225 096 €	56 274 €	30 000 €

### - Budget général :

Chapitres	Crédits ouverts en 2020	Limite autorisée	Montants proposés
Opération n° 11	276 396 €	69 099 €	6 000 €
D 21	72 578 €	18 144 €	18 144 €

Pour le chapitre D21 du budget général, le nouveau montant remplace celui délibéré le 15 décembre 2020.

Les autres ouvertures viennent en complément de celles délibérées le 15 décembre.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil autorise à l'unanimité l'ouverture des crédits avant vote des budgets telle qu'exposée ci-dessus.

## 11°/ Validation des enjeux du projet politique 2020-2026

La Présidente propose au Conseil de délibérer afin de valider les 9 enjeux du projet politique 2020-2026.

Elle indique que ces enjeux ont été travaillés par les Vice-président(e)s, leur commission ou comité, elle-même puis validés en Bureau communautaire.

La validation de ces 9 enjeux permettrait donc aux différents acteurs du projet de territoire de continuer leur travail en termes d'élaboration d'objectifs et de rédaction des actions.

M. GERAULT demande comment va être assuré le suivi des actions que l'on va mener.

Mme HELBERT répond que l'on fera comme au mandat précédent. Vous aviez validé le projet politique (les enjeux, les objectifs et le détail des actions) puis on avait fait un bilan à mi-parcours.

Mme VASSEUR demande comment vont être priorisés les projets.

M. PINEAU répond qu'il faudra programmer les actions et voir en même temps quels moyens la collectivité se donne.

M. GERAULT ajoute qu'il faudra donc attribuer des actions à des commissions ou comités.

Mme DUPONT répond que oui, c'est dans la continuité de la réflexion lancée par chacune des instances.

Mme HELBERT annonce que le projet de territoire avec les actions sera présenté avant l'été prochain et on sera à même de présenter un échéancier des actions. Ce sera au Conseil communautaire de dire s'ils sont d'accord ou pas avec l'échéancier.

Mme DUPONT salue le travail de qualité effectué par les techniciens car en discutant avec d'autres présidents d'EPCI, ils ne sont pas accompagnés de la même manière. Ce projet de territoire est important car c'est ce qui va nous rassembler, nous fédérer et nous guider pour savoir ce que l'on veut faire ensemble.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les 9 enjeux suivants :

1. Accroître les coopérations et les partenariats
2. Entreprendre, produire et consommer durablement
3. Aménager durablement le territoire
4. Soutenir l'économie locale
5. Anticiper une évolution de périmètre de l'EPCI
6. Améliorer la communication
7. Participer à accroître l'attractivité du territoire
8. Améliorer l'offre de services
9. Favoriser le développement et l'usage de nouvelles énergies

## 12°/ Décisions prises par délégation

### Liste des décisions prises par délégation de la Présidente :

**Comptabilité** : la liste des engagements saisis entre le 8 décembre 2020 et le 11 janvier 2021 est jointe à la présente note.

Par décision en date du 22/12/2020, la Présidente a décidé d'admettre en non-valeur sur le budget OM la liste proposée par le comptable d'un montant de 9 102,34 €.

Par décision en date du 28/12/2020, la Présidente a décidé d'effectuer sur le budget général 2020 un virement de 851,78 € des dépenses imprévues vers des opérations (18, 19 et 20).

Par décision en date du 8/12/2020, la Présidente a décidé de signer une convention de formation BPJEPS à titre gratuit pour le service PIJ avec le CEMEA.

Par décision en date du 8/12/2020, la Présidente a décidé de signer une convention de formation à titre gratuit pour le service PIJ avec l'IREPS.

Par décision en date du 15/12 et du 28/12, la Présidente a décidé de conclure des conventions de stage à titre gratuit dans les services petite enfance et enfance.

Par décision en date du 14/12 et du 31/12, la Présidente a décidé de conclure des conventions de refacturation des repas extrascolaires avec les communes de Laigné et de Teloché.

Par décision en date du 28/12, la Présidente a décidé de conclure une convention de mise à disposition de service (comptabilité) avec la commune de Laigné à hauteur de 7h/semaine. Le besoin de la CdC est de 28h + le besoin de la mairie de 7h, ce qui a permis à la CdC de lancer un recrutement sur la base d'un temps plein (facilitant ainsi le recrutement).

Par décision en date du 28/12, la Présidente a décidé de conclure des conventions de d'entretien des espaces verts des bassins avec les communes de Ecommoy, St Biez et Teloché.

**Urbanisme** : la Présidente n'a pas subdélégué le Droit de Prémption Urbain. Elle n'a pas préempté de biens et les communes non plus.

Liste des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) reçues et traitées :

11/12/2020	Teloché	2020	12 Rue du Rancher
11/12/2020	Laigné en belin	2020	1 rue des Gerbes d'Or
18/12/2020	Ecommoy	2020	Les toucheries
30/12/2020	St gervais en belin	2020	Lot n° 12 lotissement l'audionnière
28/12/2020	Teloché	2020	2 rue des jardins
30/12/2020	Teloché	2020	14 chemin de thiou

**Liste des décisions prises par délégation du Bureau communautaire :**

Par délibération en date du 10/12/2020, le Bureau a accepté à l'unanimité d'octroyer un prêt d'honneur de 2 000 € à Monsieur Lalou pour créer son activité sur la commune de St Gervais.

Par délibération en date du 10/12/2020, le Bureau a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement intérieur et du règlement de formation du personnel communautaire.

Aucune remarque n'a été formulée.

Mme DUPONT revient sur une réunion à la préfecture concernant le Contrat transition pour la relance Economique (CTRE) où M. Bourge l'a représentée. L'objectif de cette réunion était de présenter les différentes subventions auxquelles la collectivité va pouvoir prétendre dans le cadre du plan de relance.

La question du périmètre pour mettre en place ce CTRE est un enjeu.

Une réunion entre les 5 EPCI (Le Gesnois Bilurien, Sud Est du Pays Manceau, Val de Sarthe, Maine cœur de Sarthe et CdC de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé (4 CPS)) s'est tenue pour en discuter.

Il a été convenu qu'un courrier cosigné des 5 EPCI allait être envoyé en Préfecture pour demander que le Pays du Mans soit également signataire.